



**10 ans...et oui déjà ! La Fédération Départementale des AFP de Savoie a fêté ses 10 années d'existence en 2022.**

10 ans ce ne sont plus les balbutiements de la petite enfance mais bien une vraie croissance, et sans la reconnaissance de tous, nous ne serions plus là.

Au-delà de la reconnaissance, nous avons su trouver les ressorts pour aller de l'avant et conforter les AFP dans leur fonctionnement, les aider dans leur quotidien et porter des perspectives d'avenir.

Pour mémoire, la FDAFP a su faire sa place au sein des instances départementales décisionnelles comme les COPIL des Plans Pastoraux Territoriaux, être présente à la Commission Départementale des Baux Ruraux, au Tribunal des Baux Ruraux ou encore à la CDESI (Commission Départementale des espaces, sites et itinéraires).

Depuis 10 ans, nous avons également la volonté d'aider les collectivités désireuses de créer une AFP, mieux s'assurer d'un bon fonctionnement c'est être aussi là au démarrage aux côtés de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, et faire profiter de nos 10 ans d'existence et de notre compétence.

Mais comment se satisfaire pleinement de ces actions passées ? Il nous est impératif de voguer vers notre adolescence et ses remous prévisibles, les nouveaux présidents à intégrer, les nouvelles situations comme la cohabitation entre les usagers. Comment concilier activités de loisirs d'été en station et pâturages au sein d'une AFP ? Comment mieux informer chaque nouveaux propriétaires entrants dans l'AFP de ses droits et devoirs, et éviter ainsi bien des conflits ?

De plus, les AFP jouent un rôle primordial dans un contexte de changement climatique où les zones intermédiaires représentent des marges de manœuvre intéressantes pour l'agriculture.

Qu'il me soit ici donné de remercier chaleureusement tous les acteurs présents au sein de la Fédération .Ils sont précieux , efficaces, et même sympas !

Le soutien du Conseil Départemental depuis notre création est précieux. Il nous permet notamment de bénéficier de l'appui de la Société d'Economie Alpestre qui assure l'animation de la Fédération. Audrey, un accessit particulier, nous t'espérons longtemps à nos côtés.

Merci pour votre confiance accordée jusque-là !!

Monique BASSI-LEGER

Présidente de la  
Fédération des AFP

## SOMMAIRE

- P 1 : Edito
- P 2- 3 : Vie de la FDAFP
- P 4 : Innovation—Machines à traire solaires
- P 5 : PPT—nouvelle programmation FEADER
- P 6-7 : Conduire un projet de reconquête pastorale
- P 8 : Deux nouvelles AFP
- P 9 : 50 ans de la loi pastorale et renouvellement des équipes techniques
- P 10-11 : Vie des AFP
- P 12 : Un regard sur l'AFP des Hauts d'Ugine

## Personnes ressources « AFP » en Savoie

- **Chambre d'Agriculture Savoie Mt-Blanc**  
Création : PORTE Rosanne  
Pôle Territoires - ☎ 06 88 74 75 81  
Rosanne.poste@smb.chambagri.fr
- **Société d'Economie Alpestre de la Savoie**  
Suivi administratif, animation des AFP et de la FDAFP73 :  
MAILLAND-ROSSET Sébastien / ALLUIN Audrey  
☎ 06 64 25 93 23 / 06 09 62 60 30  
smailland@sea73.fr / aalluin@sea73.fr
- **Conseil Départemental**  
DUPRAZ Jérôme ☎ 04 79 96 74 59
- **D.D.T. : Bâtiment l'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106 - 73011 Chambéry Cedex**  
Cadre réglementaire et travaux :  
CANNESSON Catherine ☎ 04 79 71 72 54

**Avec le soutien de :**



**Fédération départementale des AFP de Savoie**  
Maison de l'agriculture et de la Forêt  
40, rue du Terraillet - 73190 Saint-Baldoph  
Tél. 04 79 60 49 33 / Mél : fdafp73@gmail.com



# Fédération Départementale des AFP de Savoie - fonctionnement

Le bureau et le conseil d'administration, depuis notre dernière publication, se sont réunis 6 fois : le 08 février, le 03 mai, le 19 septembre, le 17 novembre 2022, le 19 janvier et 04 mai 2023. Les comptes rendus sont disponibles et accessibles à tous sur le site internet suivant : <http://www.echoalp.com/fd-afp.html>



*Vous souhaitez participer à une réunion du Conseil d'Administration ? Elles sont ouvertes, à titre consultatif, à tous les président(e)s d'AFP, les membres des conseils syndicaux des AFP et élu(e)s des communes support d'AFP, qui le souhaiteraient.*

## Nouveaux membres à la FDAFP

La FDAFP a le plaisir de compter **3 nouveaux membres** au sein du Conseil d'Administration.



RAVOIRE Jacques



BERTHALAY Jean-Luc

MEMBRES ACTIFS	MEMBRES ASSOCIÉS	MEMBRES RESSOURCES
BASSI-LEGER Monique (AFP de Celliers) <b>Présidente</b>	Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (LABORET Cédric)	Jean-Luc BERTHALAY (AFP des Col du Golet et de Bornette – Bellecombe en Bauges)
VIVET Gilles (AFP de Monfort) <b>Vice-Président</b>	Conseil Départemental (GUIGUÉ Gilbert / CRESENS Annick)	
CUGNOLO-KRZANOWSKI Suzanne (AFP des Bourguignons)	Direction Départementale des Territoires	
THEVENON Daniel (AFP de Fontaine Boureau)	Société d'Economie Alpestre de la Savoie (HUGUET Emmanuel)	
BLANC-GONNET André (AFP du Cormet de Roselend)	Communes (SCHENKL Jacqueline)	
RAVOIRE Jacques (AFP des Hauts d'Ugine)	Communautés de Communes <b>siège vacant</b>	
COSTERG Daniel (AFP de la Fontanette)		

## Assemblée Générale de la FDAFP

Une vingtaine de personnes était présente pour l'Assemblée Générale de la FDAFP. Ce temps fort de l'association permet de faire le point sur les actions écoulées et celles à venir.



Retrouvez la présentation de l'AG au lien suivant : [https://www.echoalp.com/documents/AG\\_FDAFP\\_2022.pdf](https://www.echoalp.com/documents/AG_FDAFP_2022.pdf)



## ■ Adhésion

La FDAFP est dorénavant connue et reconnue sur le département de la Savoie voire au-delà. Avec la volonté de faire avancer les intérêts des AFP de l'échelon local à l'échelon départemental, la FDAFP offre à ses adhérents un appui individualisé et réalise également des actions transversales pour le bénéfice de tous. Pour fonctionner, en plus des moyens alloués par les partenaires institutionnels, l'association s'appuie sur les cotisations versées par les adhérents. **Ainsi, votre soutien est un élément nécessaire et important garantissant un poids et une crédibilité dans les actions et négociations.** Collectivités et AFP sont invitées à adhérer séparément.

La FDAFP vous remercie pour votre soutien depuis sa création et vous invite à continuer de la soutenir via l'adhésion. Cette adhésion est différenciée entre les AFP, les communes et les communautés de communes.

<b>27</b>	<b>10</b>	<b>6</b>
<b>AFP</b>	<b>Communes</b>	<b>Interco'</b>

adhésions 2022

# Fédération Départementale des AFP de Savoie - actions

## Rencontres annuelles de la FDAFP

L'AFP des Hauts d'Ugine et la commune d'Ugine ont accueilli le 1er décembre dernier, les rencontres annuelles de la FDAFP.

Une quarantaine de personnes était présente pour ce temps convivial de l'année.

La matinée a débuté par la présentation de l'AFP des Hauts d'Ugine (à retrouver en dernière page). Puis les participants ont pu échanger autour de la question de l'eau :

- retour sur une année 2022 marquée par une sécheresse exceptionnelle,
- partage d'expérience de l'AFP des Cols de Bornette et du Golet ayant mené un travail de diagnostic de la ressource en eau sur son territoire,
- apport de connaissances par la SEA concernant les dispositifs de stockage d'eau (type d'équipement, réglementation) et la qualité de l'eau.

La demi-journée s'est clôturée par un repas pris en commun.

Le rendez-vous est donné à l'automne 2023 pour les prochaines rencontres annuelles.



Présentations à retrouver au lien suivant : <https://www.echoalp.com/projets-annuels-fdafp73.html>



## Formation

Chaque année, la FDAFP organise une formation à destination de ses membres. En 2022, cette formation a porté sur les outils informatiques à destination des membres d'AFP.

### Des liens utiles



#### Page de la FDAFP

Fiches thématiques (marchés publics, assemblée générale,...)

Modèles (délibération, courrier notaire, conventions avec les communes,...)



#### Site des services de l'Etat en Savoie

Dispositions applicables aux baux ruraux (arrêté indices, modèles contrats de location,...)

Projets de création d'AFP

Observatoires des territoires (cours d'eau, zones protégées,...)

### Des tutoriels



Fonds de cartes

Création de cartes personnalisées

Outils de mesure (distance, surface)

« Remonter le temps »



Création de vos outils pour le fonctionnement de l'AFP : délibérations, diaporamas, fichiers de suivi des propriétaires, etc.

Retrouvez les supports de formation au lien suivant : <https://www.echoalp.com/formations-fdafp73.html>



# Innovation : machine à traire solaire

Depuis 2020, la SEA travaille avec EDF sur l'élaboration d'un prototype de machine à traire fonctionnant avec un autre système que le groupe électrogène, dans l'objectif de diminuer leur impact sur l'environnement.

## ■ Contexte :

En 2020, dans le cadre du Projet Roselend ([www.projetroselend.fr](http://www.projetroselend.fr)), la SEA et EDF, avec leurs partenaires, ont lancé une expérimentation visant à **tester un prototype (phase 1) de groupe électrogène à hydrogène**.

L'objectif était alors de tester sur des machines à traire mobiles (dispositifs de traite très répandus sur les alpages laitiers savoyards), la possibilité de remplacer les groupes électrogènes à gasoil par un groupe alimenté par de l'hydrogène.

## ■ Expérimentation :

Après avoir mesuré au cours de l'été 2020 les besoins en énergie des machines à traire mobiles, les tests avec le prototype à hydrogène ont eu lieu au cours de l'automne 2020 autour des sièges d'exploitation et se sont avérés concluants.

A l'été 2021 (phase 2), un prototype de groupe électrogène à hydrogène (phase préindustrielle – appelé S4T et fabriqué par POWIDIAN) couplé à 6 **panneaux solaires** a été testé pendant la saison d'alpage. Ce test a permis de valider la faisabilité d'alimenter les machines à traire mobiles avec de l'hydrogène. **Il montre aussi un apport intéressant des panneaux solaires.**

A l'été 2022, devant la difficulté à mettre en œuvre une filière d'approvisionnement locale et décarbonée en H2, les partenaires s'accordent pour mettre en place un test de fonctionnement de la machine à traire mobile à partir de 8 panneaux solaires (+ 2 panneaux solaires/2021) et en utilisant les batteries du S4T.



- 1 L'énergie solaire remplit les batteries en priorité,
- 2 Puis une fois les batteries chargées à 100%, l'électricité produite sert à chauffer l'eau. Lorsque l'eau est chauffée, la production d'électricité s'arrête
- 3 Si il n'y a pas suffisamment d'énergie produite par le soleil, la génératrice est mise en route.

A l'issue de l'été 2022, près de 39% des traites ont été effectuées grâce à l'énergie fournie par les **panneaux solaires** (malgré deux pannes dans la saison). L'expérience a également montré que la capacité de stockage des batteries du S4T (10 kWh) était insuffisante pour valoriser l'énergie solaire produite par les 8 panneaux. En effet, une perte de 30% d'énergie solaire, n'ayant pas pu être stockée, a été mesurée.

## ■ Suites :

Le projet pour la saison d'alpage 2023 est de proposer un module solaire (onduleurs + batterie + panneaux solaires) adaptable sur l'ensemble des machines à traire mobiles. L'idée est de réaliser un système intelligent en couplant le système solaire au groupe diesel existant afin de limiter au maximum l'alimentation des machines à traire par du gasoil (via des génératrices ou des groupes électrogènes) en attendant la maturité de la filière hydrogène. Le jour venu, le groupe diesel existant pourra être remplacé par un générateur à hydrogène. En 2023, l'objectif est de tester ce nouveau prototype sur 7 machines à traire mobiles.



# Plans pastoraux territoriaux - nouvelle programmation FEADER

Depuis de nombreuses années, les territoires de montagne portent des Plans Pastoraux Territoriaux (PPT), dispositifs financiers permettant de soutenir des actions en faveur du pastoralisme, en mobilisant des crédits de la Région AuRA. En parallèle, le Département de la Savoie apporte un soutien particulier aux AFP via sa politique pastorale.

Ces crédits régionaux et départementaux appellent des crédits européens (FEADER, second pilier de la PAC). Le cadre de mobilisation de ces crédits a été redéfini dans la nouvelle PAC 2023-2027. Il s'appliquera pour tous les projets déposés à partir de janvier 2023.

## Porteurs de projet éligibles :

- Communes et groupements intercommunaux
- Etablissements publics dont les **AFP autorisées**, les associations syndicales autorisées (ASA) et les parcs nationaux
- Groupements pastoraux agréés
- Sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA)

## Procédure :

La procédure reste identique. Un avis favorable du COPIL PPT territorial est nécessaire avant le dépôt du dossier. Puis le dépôt est unique pour tous les financeurs.

**NOUVEAUTÉ** : La compétence d'instruction des demandes de subvention a été transférée de la DDT à la Région AuRA.

## Projets éligibles et modalités financières :

### INVESTISSEMENTS DE MISE EN VALEUR DES ESPACES PASTORAUX :

- Amélioration des conditions de **logement** en alpage
- Alimentation des espaces pastoraux en **eau**
- **Accès** (accès principal et dessertes internes)
- Dispositifs de **contention/franchissement** et des **plateformes de traite**
- **Reconquête** des espaces pastoraux

Taux de subvention **70 %** (tous financeurs confondus) pour les investissements de mise en valeur des espaces pastoraux.  
Plafond de 100 000 € HT pour le logement, et par alpage.  
Plafond de 100 000 € HT pour les autres investissements de mise en valeur des espaces pastoraux, et par alpage. Avec possibilité d'intervention du Département en dessus du plafond.

**NOUVEAUTÉ** : TVA exclue des dépenses éligibles, signifiant que toutes les dépenses seront présentées hors taxe. Pour les AFP, une bonification de +10% sera ajoutée aux taux en vigueur.

### NOUVEAUTÉ INVESTISSEMENTS DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION LAITIÈRE :

- Acquisition de **matériels mobiles pour la traite et le transport de lait**
- Création, modernisation et équipement de **bâtiments d'élevage et de traite fixe**
- Création ou modernisation **d'ateliers de transformation fromagère**

*NB : les SICA ne peuvent pas porter ces projets d'investissement, les éleveurs peuvent demander des aides via leur exploitation et la mesure 201 « bâtiment d'élevage » du FEADER*

Taux de subvention **60%** (tous financeurs confondus)  
Plafond de dépenses variant entre 100 000 € HT (matériels mobiles de traite et de transport du lait), 150 000 € HT (matériels mobiles de traite et de transport du lait avec groupe électrogène hydrogène ou solaire) et 200 000 € HT (bâtiment d'élevage et ateliers de transformation).

### ÉTUDES, DIAGNOSTICS ET EXPÉRIMENTATIONS :

- Réalisation d'**études et de diagnostics**
- Réalisation d'**opérations de communication** et de sensibilisation
- Réalisation d'**expérimentations**

Taux de subvention **80 % à 100%** (tous financeurs confondus) pour les actions immatérielles.

## VOUS AVEZ UN PROJET ?

Les animateurs des PPT peuvent vous renseigner sur l'éligibilité de votre projet, sur la démarche à suivre ainsi que sur le calendrier prévisionnel :

**Beaufortain, Val d'Arly et Grand Arc** : Sébastien MAILLAND-ROSSET (SEA73), 06.64.25.93.23, smailland@sea73.fr

**Tarentaise** : Rémy MAGDINIER (SEA73), rmagdinier@sea73.fr, 06.67.02.61.72

**Maurienne** : Audrey ALLUIN, (SEA73) 06.09.62.60.30, aalluin@sea73.fr

**Bauges** : Elora SEPULCRI (PNR du Massif des Bauges), 04.79.54.97.61, e.sepulcri@parcdesbauges.com

**Chartreuse** : PNR de Chartreuse, 04.79.88.75.20

**Belledonne** : Clément TEPPAZ (SEA73) , 06.67.03.00.84, cteppaz@sea73.fr

# Conduire un projet de reconquête pastorale en AFP

Les périmètres d'AFP englobent quasi systématiquement des surfaces délaissées par l'activité agricole, qui ont tendance à se refermer au fil des années. Afin de récupérer ces surfaces et les rendre à nouveau exploitables, une AFP peut mener un projet de reconquête pastorale. Voici quelques éléments clés à avoir en tête pour bien conduire un tel projet.

## 1 Construire un projet répondant aux besoins

- Définir les **besoins agricoles**
- Repérer les **surfaces** répondant à ces besoins
- Identifier les **autres enjeux** sur ces surfaces (environnementaux, patrimoniaux, touristiques,...)
- Prioriser les **surfaces accessibles et mécanisables**
- Observer les **types de végétations en place** (arbustes, arbres), **les espèces et la dynamique d'embroussaillage**
- Définir les **techniques à utiliser** en fonction : bûcheronnage, dessouchage, broyage, arrachage, semi, etc.
- Identifier les **aménagements pastoraux complémentaires** pour permettre un usage pastoral : clôtures, points d'eau, accès, etc.

**⚠ A mener en concertation avec le(s) exploitant/e(s) agricole(s) en place.**



AFP de Pinais Plan Praz

« La base c'est qu'un éleveur soit intéressé. Il faut choisir la zone en fonction de ses besoins et de ce qui l'arrange. Si c'est une zone intéressante pour lui, il fera le nécessaire pour bien l'entretenir par la suite. » Claude TRONEL, AFP de Pinais Plan Praz

## 2 Faire réaliser des devis par des entreprises

Pour comparer les devis facilement, veiller à ce que ces derniers fassent apparaître :

- **Description des techniques et du matériel utilisés** : pour vérifier l'adéquation avec les attentes identifiées en 1
- **Objectifs de résultat** (telles actions sur X hectares réalisés avec tels types de matériel). *Certaines entreprises réalisent des devis en heures de travail, le risque d'un chiffrage en heure est que le travail ne soit pas terminé au bout des X heures annoncés.*
- **Chiffrage détaillé en fonction des zones** : pour laisser la possibilité de choisir seulement certaines zones à reconquérir en fonction du chiffrage

### DIFFÉRENCE ENTRE « DÉFRICHEMENT » ET « RECONQUÊTE PASTORALE » :

Le « défrichage » est défini par la destruction de l'état boisé d'un terrain (espèces forestières, couvert arboré) et la suppression de sa destination forestière. Une autorisation est à demander en DDT, avec potentiellement des compensations à mettre en œuvre. La « reconquête pastorale » correspond à l'action de récupérer des espaces pastoraux perdus, qui se sont fermés au fil des années. Une utilisation pastorale passée peut être démontrée (par exemple, par des photographies aériennes sur le site ressource : <https://remonterletemps.ign.fr/>).

## 3 Rechercher des financements

Les travaux de reconquête pastorale sont éligibles **aux aides via les Plans Pastoraux Territoriaux** (voir page 5). Se rapprocher de l'animateur/trice du PPT de votre territoire pour connaître toutes les modalités de financement et les démarches à effectuer.

Les PPT ne soutiennent pas des travaux de débroussaillage sur des surfaces déjà ré-ouvertes par le passé. Pour le financement de travaux d'entretien, se rapprocher des communes et des communautés de communes.

**⚠ Dans le cas de subventions via le PPT, l'AFP doit faire l'avance de trésorerie. Le versement des aides se fait sur factures acquittées.**



AFP du Thyl

« Il faut s'assurer d'avoir l'autofinancement dès le début du projet. C'est souvent compliqué. La commune peut faire l'avance, cela a été le cas pour nous, nous avons de bonnes relations. » Claude TRONEL, AFP de Pinais Plan Praz

# Conduire un projet de reconquête pastorale en AFP

## 4 Décider de la réalisation des travaux au sein de l'AFP

- Les travaux mis en œuvre par l'AFP doivent s'inscrire dans un **programme de travaux**, prévu annuellement ou pluri annuellement, et validé en Assemblée Générale.
- Un projet de reconquête pastorale doit être **validé par le Conseil Syndical**. Ce dernier peut se faire assister par une commission de travaux (voir statuts).
- Le projet doit être **inscrit au budget en année n-1**.

**!** Les projets de reconquête pastorale doivent être inscrits en investissement.



### NOUVELLE PAC ET DÉBROUSSAILLAGE :

Interdiction de débroussaillage et d'entretien des haies entre le 15 mai au 15 août.

Éléments identifiés comme remarquables de biodiversité (bosquets, haies,...), couche BCAE 8 de la déclaration PAC, à garder impérativement.

## 5 Réaliser les travaux

- Choisir la **période de réalisation** permettant de concilier enjeux agricoles, environnementaux, de multi-usage et dynamique de végétation.
- Localiser les **zones de reconquête** sur le terrain et marquer les arbres et arbustes concernées.



## 6 Suivre l'entretien des surfaces réouvertes

L'entretien des surfaces réouvertes est un vrai enjeu, pour s'assurer que les surfaces ne se referment pas :

- Réaliser un **état des lieux** des parcelles donnant une photographie de celles-ci suite à la réalisation des travaux
- Rédiger un **plan de gestion** des surfaces définissant les résultats attendus en termes d'entretien et des modalités techniques pouvant être mises en œuvre
- Fixer une **méthode de suivi de l'entretien** des zones réouvertes avec le(s) exploitant/e(s) agricole(s) (ex : *visite à l'automne pour faire état de l'année écoulée, de l'entretien mis en œuvre et des ajustements à effectuer*)

**i** Les aides allouées via les PPT sont conditionnées à des garanties d'entretien (contrat de location avec état des lieux, plan de gestion, accompagnement du suivi,...)

### RECONQUÊTE PASTORALE DE L'AFP DE MONTFORT (HORS ALPAGE)

« Les premières actions de reconquête pastorale initiées par l'AFP consistaient à faire du débroussaillage et abattage d'arbres gênant les exploitants. Or cette méthode n'était pas suffisante pour l'entretien mécanique des prairies.

Pour corriger « cette erreur de jeunesse », l'AFP a mis en place un nouveau système en diminuant la superficie d'intervention mais avec un travail complet de la surface concernée.

Les travaux consistent, après le débroussaillage réalisé, à supprimer les souches, à enlever murets et pierriers, voire remodeler le terrain, et à réensemencer les parties travaillées. Ainsi l'exploitant peut mécaniser sans problème l'entretien de la prairie (hersage, gyrobroyage, fenaison, ...).

Ces campagnes de reconquête pastorale sont toujours décidées et approuvées en Assemblée Générale des propriétaires ; avec l'accord de laisser pendant 6 mois, suivant la date de la décision, la gestion des bois au propriétaire, qui ensuite passé ce délai, revient à l'AFP pour engager des travaux. » Gilles VIVET, AFP de Montfort

# Deux nouvelles AFP en Savoie

Après de nombreux mois de travail, deux AFP ont vu le jour en 2022. En Savoie, la création des AFP est animée par la Chambre d'Agriculture, avec l'appui de la DDT. La FDAFP apporte son expertise, aux côtés de la SEA, lors des réunions d'information auprès des propriétaires.

## AFP d'Avrieux

### FICHE D'IDENTITÉ

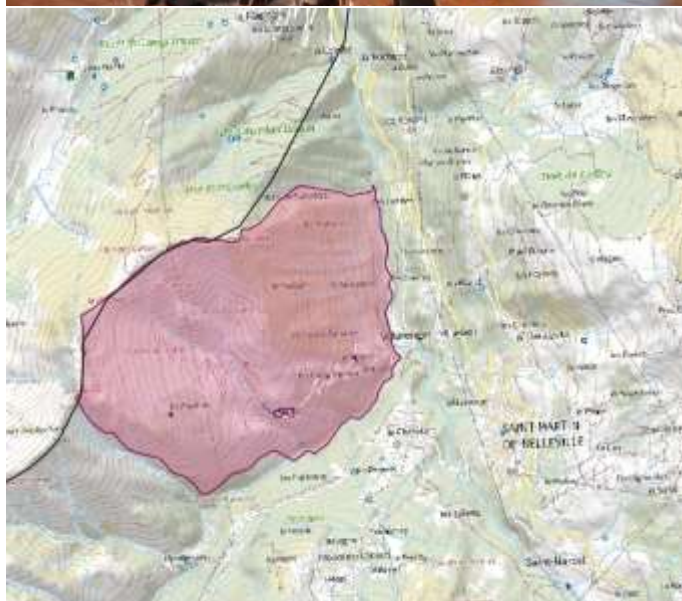
**Commune concernée par l'AFP :** Avrieux  
**Date de création :** 2022, AG constitutive le 20/09/22  
**Surface de l'AFP :** 2 545 ha  
**Nbre de propriétaires :** 429  
**Nbre de parcelles :** 2 215  
**Président:** Adrien KEMPF (élu à la commune)



## AFP de la Gittaz

### FICHE D'IDENTITÉ

**Commune concernée par l'AFP :** Les Belleville  
**Date de création :** 2022, AG constitutive le 08/12/22  
**Surface de l'AFP :** 520 ha  
**Nbre de propriétaires :** 316  
**Nbre de parcelles :** 3 263  
**Président:** présidente élue lors de l'AG démissionnaire, réélection à venir



## AFP : un outil encore très sollicité

Un projet d'AFP est à l'étude sur la commune de Saint Alban d'Hurtières. Une première réunion d'information auprès des propriétaires a eu lieu le 17 mars 2023 (photo ci-contre).

D'autres territoires s'interrogent sur la création d'une AFP sur leur territoire. La Chambre d'Agriculture et la DDT sont allées à la rencontre des communes des Allues, de Challes les Eaux ou encore de Valloire pour leur présenter l'outil. En fonction des besoins pressentis, la FDAFP est amenée à participer à ces premières rencontres.



Réunion d'information à Saint Alban d'Hurtières



# 2022 : 50 ans de la loi pastorale

À la fin des années 1960, la mécanisation de l'agriculture étant difficile en montagne, les troupeaux de taille modeste et le foncier très morcelé, les pratiques d'élevage traditionnelles étaient menacées de disparition.

Le ministre de l'Agriculture Edgar PISANI identifie avec les organisations montagnardes les questions spécifiques des pratiques agricoles de montagne, préfigurant ce qui allait devenir la **loi pastorale votée par l'Assemblée nationale le 3 janvier 1972**. Les enjeux étaient alors de moderniser les activités pastorales et de les inscrire dans les économies montagnardes alors en pleine évolution.



Cette loi donne naissance à trois outils :

## Les Associations Foncières Pastorales

## Les Groupements Pastoraux

## Les Conventions Pluriannuelles de Pâturage

50 ans plus tard, les outils générés par la loi pastorale – en Auvergne Rhône Alpes : **120 Associations foncières pastorales, 250 Groupements pastoraux**, et un **nombre croissant de Conventions pluriannuelles de pâturage** - sont toujours autant d'actualité.

# Renouvellement des équipes techniques

En Savoie, les AFP sont soutenues et accompagnées par quatre partenaires institutionnels et techniques.



### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES :

Supervise, arrête (création AFP, extension des périmètres, modifications statutaires), instruit les demandes de subventions, conseille.

#### Catherine CANNESSON

Animatrice et instructrice foncière agricole  
*A pris la suite de François FARAUT, parti à la retraite début 2023*



#### Cendrine LAPLANCHE

Cheffe Unité Foncier Pastoralisme Structures



### CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE-MONT-BLANC

Emergence et création des AFP

#### Rosanne PORTE

Conseillère aménagement  
*A pris la suite de Emilie BERGER, partie vers de nouveaux horizons*



### SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ALPESTRÉ DE LA SAVOIE :

Anime la FDAFP, accompagne les AFP dans leur fonctionnement

#### Audrey ALLUIN

Chargée d'études pastorales



#### Sébastien MAILLAND-ROSSET

Coordinateur



### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Partenaire institutionnel et financier

#### Jérôme DUPRAZ

Chargé de mission aménagement rural et foncier



# Vie des AFP de Savoie

## MAURIENNE

### AFP DU CHÂTEL

Hervé BOCHET, déjà très impliqué dans la vie de l'AFP, a officiellement pris la suite de Fernand DUPRAZ à la présidence de l'AFP. L'AFP a mené des travaux de débroussaillage (permettant de gagner 1,5 ha de fauche) et d'amélioration de l'accès principal à l'alpage du Villeret d'en Haut.

### AFP DE FONTAINE BOURREAU

L'AFP a sollicité la commune de St Martin la Porte pour la réalisation de travaux d'adduction en eau pour les chevrières nouvellement arrivées sur le périmètre de l'AFP (captage + 400 ml de réseau). De plus, lors de son AG, l'AFP a souhaité faire un focus sur les chiens de protection afin de sensibiliser les propriétaires à cette thématique et améliorer la cohabitation.

### AFP DE MONTVERNIER

L'AFP a un projet de reconquête pastorale sur trois secteurs (sur 3,5 ha au total). Les travaux auront lieu au printemps 2023.



AFP de Fontaine Bourreau :  
AG du 30 septembre 2022



AFP de Montvernier :  
Secteur de reconquête



Avant le début de la visite sur le terrain, les participants se sont réunis autour de Guy Jacob, président de l'Association foncière pastorale du Thyl (2<sup>e</sup> à gauche au premier rang). Photo Le DI/Pat.D.

AFP du Thyl :  
Réception des travaux 21 octobre 2022

### AFP DU THYL

Des travaux ont eu lieu en 2022 dans le cadre des mesures compensatoires TELT. Ces travaux ont consisté en des travaux de reconquête pastorale, de rénovation de pistes et d'adduction en eau pour les éleveurs en place.

### AFP DE MONSAPÉY

Une réunion en présence du président de l'AFP, de la commune, de la DDT, de la Chambre d'Agriculture et de la SEA s'est tenu à l'automne afin de se questionner sur la relance de l'AFP dans un contexte d'incertitude sur l'exploitation agricole du foncier.

### AFP DU CUCHET

L'AFP s'est réunie en AG le 02 juin. Le Conseil Syndical a été renouvelé. Pierre-Benoit CLEMENT (3<sup>ème</sup> adjoint à la mairie) est le nouveau président de l'AFP.

### AFP DE VILLARODIN-BOURGET

L'AFP poursuit le travail sur la répartition du foncier en attribuant les zones non exploitées. La chèvrerie présente sur la commune est mise en vente, cette vente est prévue pour 2023.

### AFP DE MODANE PÉRIPHÉRIE

Les membres de l'AFP se questionnent sur l'avenir de l'AFP étant donné le peu de bénévoles impliqués. Une réunion doit être organisée prochainement avec la DDT pour trouver des solutions.

### AFP DE LA FONTANETTE

L'AFP a lancé une mise à plat de la répartition foncière sur le périmètre avec une mise à jour des contrats de location. Elle s'interroge aussi sur un projet d'adduction en eau.



### UNE PRÉSIDENTE D'AFP AU MICRO D'UN PODCAST

Maryline Duval, présidente de l'AFP de Villarodin Bourget, a été interviewée dans le cadre du podcast « Camp de Base » qui tend le micro à la montagne. Elle y aborde la question du lien entre agriculture et tourisme, et aussi son rôle en tant que présidente d'AFP. Retrouvez l'épisode au lien suivant :

<https://smartlink.ausha.co/le-camp-de-base-rencontres-au-sommet/montagne-quelle-agriculture-pour-de-avec-maryline-duval>



AFP de Villargondran :  
Secteur de reconquête  
colonisé par les arbustes

## AFP DE VALMEINIER

L'exploitation sur les deux alpages de la rive gauche ont été consolidés avec la rédaction de CPP. En novembre, l'AFP a réalisé, avec la commune et l'appui de la SEA, une réunion de concertation avec les autres usagers du territoire (domaine skiable, office du tourisme, ACCA). Après plusieurs années d'implication pour relancer l'AFP, André JOET a quitté la présidence. Dans l'attente d'une élection d'un nouveau président cet été, Philippe EXCOFFIER, vice-président, assure l'interim.

## AFP DE VILLARGONDRA

L'AFP réalise des travaux de reconquête pastorale. Ces derniers ont débuté à l'automne 2022.

## BELLEDONNE

### AFP DE MONTENDRY

Des contrats de location ont été rédigés suite au diagnostic pastoral, porté par la CC Cœur de Savoie et réalisé avec l'appui de la SEA. De nouveaux membres sont impliqués dans l'AFP ce qui permet de relancer de nombreux sujets.



AFP du Cormet :  
Piste de l'Arpire

## BAUGES

### AFP DES COLS DE BORNETTE ET DU GOLET

En 2022, l'AFP a mandaté un bureau d'études afin de réaliser une étude sur la ressource en eau sur son territoire : usages existants, état des lieux des ressources en eau, propositions de solutions. La suite consistera à la mise en œuvre de solutions techniques pour améliorer le captage et la distribution de la ressource en eau.

## TARENTEISE

### AFP DE MONTFORT

En 2022, L'AFP a conduit des travaux de reconquête pastorale sur l'alpage (env 10ha). Pour 2023, l'AFP souhaite améliorer l'accès à l'alpage.

### AFP DE NÂVES

Olivier BOGNIER, maire délégué de Nâves, est le nouveau président de l'AFP.

### AFP DE CELLIERS

En 2022, l'AFP a pris la décision de ne pas faire payer les loyers aux éleveurs étant donné le contexte de sécheresse et les incertitudes liées aux MAEC. Monique BASSI-LEGER a annoncé ne pas se représenter à la prochaine AG et donc quitter la présidence pour l'année 2024.

### AFP DU LAVOIR

Après de nombreuses années de forte implication, Paul LAZIER, Président de l'AFP, a décidé de laisser la présidence. Dans l'attente d'une prochaine élection, c'est la mairie de Modane, en la personne de Daniel LOGER, qui assure l'intérim.

### AFP DE MONTMAGNY

Après une dizaine d'année d'inactivité, un nouveau conseil syndical a été élu, présidé par Patrick SUINO, l'AFP est ainsi relancée.

## BEAUFORTAIN

### AFP DU CORMET DE ROSELEND

En 2022, l'AFP a mené deux projets d'amélioration d'accès sur les alpages de l'Arpire et de la Lauze. L'AFP a un gros projet de distribution en eau pour les troupeaux avec environ 9km de canalisation.

# Un regard sur ... l'AFP des Hauts d'Ugine

## Association Foncière des Hauts d'Ugine

### FICHE D'IDENTITÉ

**Commune concernée par l'AFP :** Ugine  
**Date de création :** 1996 puis extension en 2001  
**Objectif initial :** création de dessertes agricoles et forestières  
**Surface de l'AFP :** 2 343 ha  
**Nbre de comptes cadastraux :** 312  
**Nbre de parcelles :** 1 872  
**Président:** Jacques RAVOIRE

### FONCTIONNEMENT

L'AFP se réunit en **assemblée générale tous les ans**, le nombre de personnes présentes est variable.  
Le **bureau se réunit environ 3 fois par an**, en fonction des besoins ; il est constitué de **6 membres titulaires et 6 suppléants** ainsi que **4 représentants de la commune**.  
Les bénévoles sont bien impliqués dans l'AFP.  
La commune, met à disposition gratuitement : du temps de secrétariat pour assurer la gestion budgétaire et comptable, une salle pour les réunions, des fournitures.

### RESSOURCES

#### Aide au démarrage / extension

**Subventions :** Auparavant, la commune d'Ugine octroyait chaque année une subvention de fonctionnement de 400€ à l'AFP. Récemment AFP et commune ont décidé de mettre fin à cette subvention car la commune apporte déjà une aide importante à l'AFP (fournitures, mise à disposition de locaux,...)

**Les loyers :** pas de location. Le foncier est géré en direct par les propriétaires.

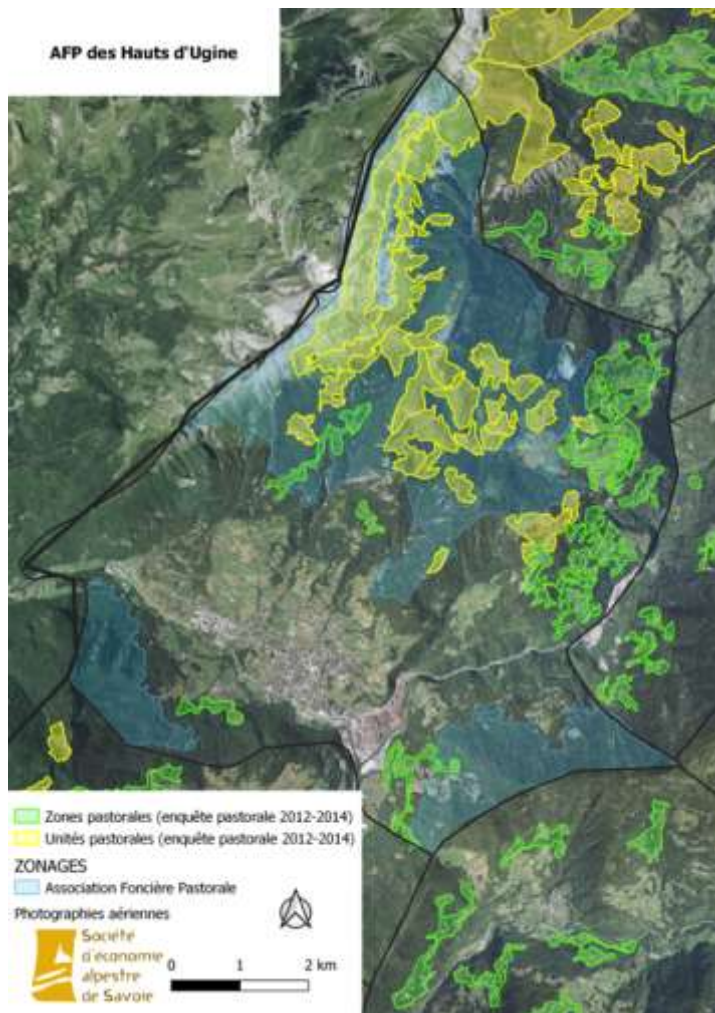
**Les ressources de l'AFP sont les cotisations des propriétaires.** Chaque propriétaire paye une cotisation qui est fonction de la surface et du bâti. La somme reste symbolique pour les propriétaires mais permet à l'AFP de constituer une trésorerie, environ 2 400 € pour **312 adhérents**.

### CONTACT

Jacques RAVOIRE :  
Jacques.ravoire@neuf.fr  
/ 04.79.37.22.95



AFP des Hauts  
d'Ugine



### TRAVAUX

L'AFP a réalisé 5 pistes sylvopastorales (voir tableau ci-dessous). L'entretien des pistes est un problème, les propriétaires sont peu impliqués et il est impossible d'aller chercher des financements. Actuellement, l'AFP réalise des petits investissements au besoin.

Piste	Longueur	Nombre de propriétaires desservis	Coût	Subventions	Prise en charge par les propriétaires	Prise en charge par la commune
Frachettes et Sachets	6,2 kms	Donnée non communiquée	188 000 €	93 500 € (50%)	84 000 € (45%)	10 500 € (5%)
La Combe (Route de l'Arpettaz)	Donnée non communiquée	Donnée non communiquée	26 500 €	14 800 € (55%)	3 900 € (15%)	7 800 € (30%)
Col de la Forclaz	4,2 kms	32	128 000 €	58 600 € (46%)	21 000 € (16%)	48 400 € (38%)
La Comastière	1,5 km	10	104 000 €	43 700 € (42%)	11 900 € (11%)	48 400 € (47%)
Le Suit	3,5 kms	28	326 200 €	201 830 € (62%)	31 670 € (10%)	92 700 € (28%)